# Le SC de Sénart

Le SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale – va permettre d'imaginer et d'organiser l'aménagement de Sénart jusqu'à l'horizon 2030. Il deviendra le document d'urbanisme de référence du territoire à partir de 2016.



# Carte d'identité

#### Principe

Le SCoT mettra en cohérence les politiques d'aménagement, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements commerciaux et de préservation de l'environnement.

#### Objectifs

Le SCoT va permettre de définir, sur une période de 15 ans, une organisation harmonieuse du territoire. Il a notamment vocation à :

- → Fixer des orientations générales d'aménagement de l'espace ;
- → Déterminer les espaces naturels et agricoles à préserver;
- → Définir les objectifs en matière d'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'équipements commerciaux et de développement économique.

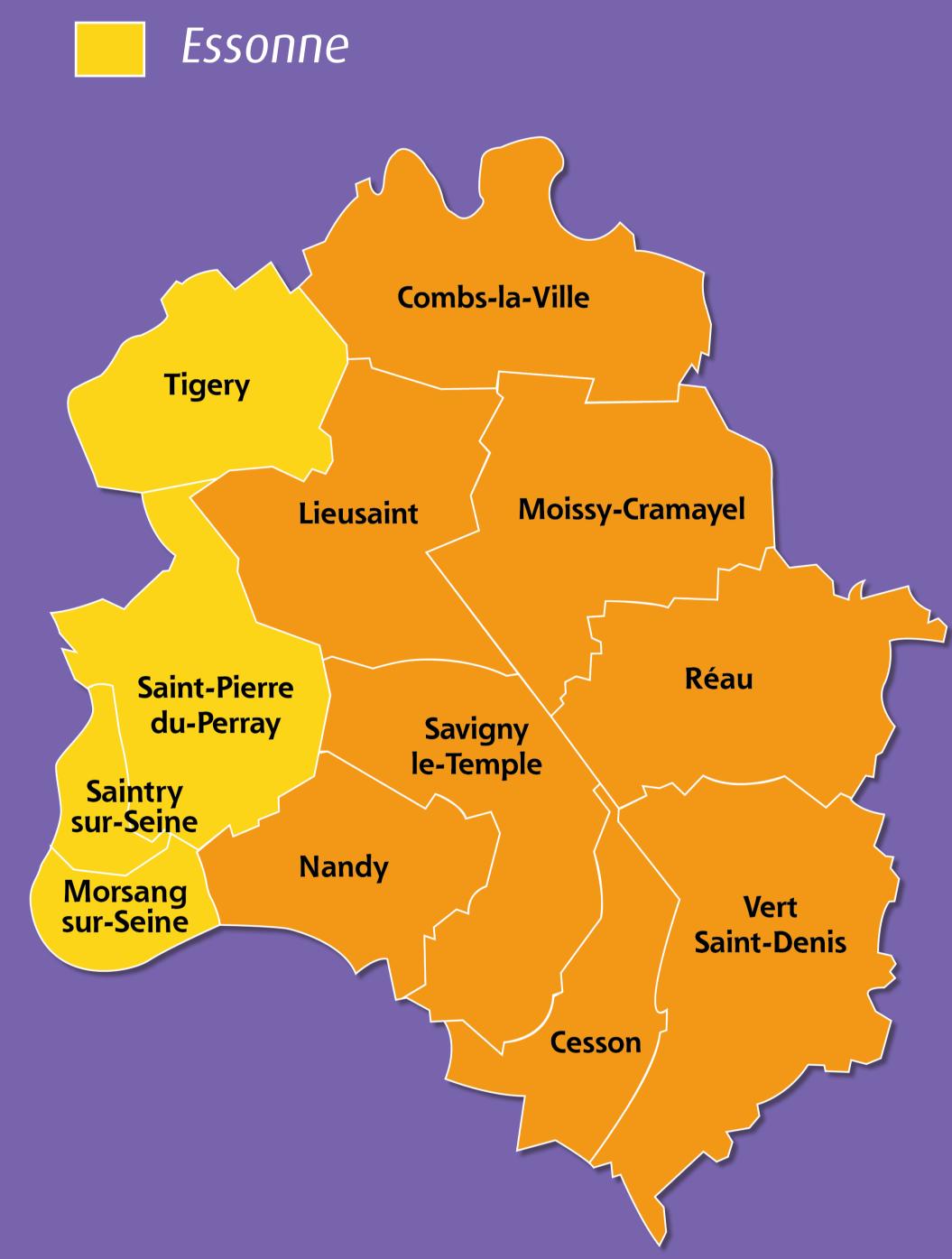
Seine-et-Marne

#### Portée juridique

Une fois validé, il servira de référence aux plans locaux d'urbanisme (PLU), qui édictent les règles que doivent respecter les permis de construire ou d'aménager.

## Périmètre

Le SCoT englobe les 12 communes de Sénart : 8 communes en Seine-et-Marne et 4 communes en Essonne, soit 120 000 habitants. Il est piloté par le Syndicat Mixte de Sénart Val de Seine (SYMSEVAS).



Les 12 communes de Sénart



2014

2016 2015 fin 2015 Élaborer le plan d'actions Valider le SCoT Choisir un cap Observer le territoire



# Le SCOT de Sénart

# Un cheminement en 4 étapes

L'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation et d'une information auprès des acteurs du territoire et des habitants. Chacun peut ainsi contribuer à la réflexion afin de construire ensemble le projet de Sénart.



# Les 4 étapes

#### Le diagnostic

→ Dresse un état des lieux du territoire sous tous les angles – habitat, démographie, économie, déplacements, environnement, biodiversité, équipements publics – afin de mettre en lumière les enjeux.

## Choisir un cap

#### Le projet d'aménagement et de développement durables

→ Définit les grandes orientations du développement de Sénart à suivre pour les 15 prochaines années. Il s'agit du projet politique sur le plan de l'aménagement du territoire. Les élus y exposent leur vision de l'avenir.

# Élaborer le plan d'actions

#### Le document d'orientation et d'objectifs

→ Détermine les orientations générales de l'organisation du territoire et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

### Valider le SCoT

#### Les personnes publiques associées, l'enquête publique et l'approbation

→ L'approbation définitive du SCoT par le SYMSEVAS se fait après consultation des personnes publiques associées (Etat, départements, région, chambres consulaires,...) et enquête publique auprès des habitants. Le SCoT entre alors en vigueur.

# Tout au long du projet

#### S'informer

→ Une exposition itinérante

2015

fin

2015

2016

- → Des articles réguliers sur l'avancement
- → Une rubrique dédiée sur <u>www.senart.com</u>

## S'exprimer

## Echanger

- → Des réunions publiques et des temps d'échanges avec les élus
- → Un espace de dialogue sur www.senart.com et sur les réseaux sociaux (facebook, twitter)
- → Un registre d'expression à l'Hôtel de la Communauté de Sénart



2014

Observer le territoire

2015

fin 2015

2016

Valider le SCoT

